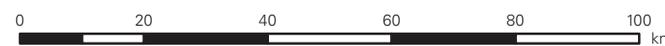


**Légende**

- Ville ou collectivité
- Route principale
- +— Voie ferrée principale
- ▭ (orange) Limite de la zone
- ▭ (gris) Canton géographique
- ▭ (bleu) Lac principal
- ▭ (vert) Parc provincial



15

12

18

20

17

20

## SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 18

ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS
Doré jaune et doré noir, toutes combinaisons	1 <sup>er</sup> janv. au 31 mars et 2 <sup>e</sup> samedi de mai au 31 déc.	S - 4; un seul dépassant 46 cm (18,1 po) C - 2; un seul dépassant 46 cm (18,1 po)	Omble de fontaine*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, toutes combinaisons	4 <sup>e</sup> samedi de juin au 30 nov.	S - 6 C - 2	Truite brune*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Grand brochet	1 <sup>er</sup> janv. au 31 mars et 2 <sup>e</sup> samedi de mai au 31 déc.	S - 6 C - 2	Truite arc-en-ciel*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Maskinongé	1 <sup>er</sup> samedi de juin au 15 déc.	S - 1; doit dépasser 91 cm (36 po) C - 0	Touladi*	4 <sup>e</sup> samedi de mai au 8 sept.	S - 2 C - 1
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Truite moulac*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Saumon du Pacifique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Malachigan	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Saumon atlantique*	Pêche fermée toute l'année	
			Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6
			Esturgeon de lac (esturgeon jaune)	1 <sup>er</sup> janv. au 30 avril et 1 <sup>er</sup> juillet au 31 déc.	S - 1 C - 0
			Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6



L'anguille américaine est une espèce spécialement protégée et sa pêche est fermée toute l'année.

\* Ces espèces font l'objet de limites globales. Voir page 7 pour plus d'information.

## POSSIBILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE PÊCHE : ZONE 18

### Touladi - pêche ouverte toute l'année

**Lac Ashden** - canton d'Ashby  
**Grand lac Ohlmann** - canton de Miller  
**Lac Camp (Little Mackie)** - canton de Miller  
**Lac Freen** (44° 75' N. et 77° 74' O.) - canton de Lake  
**Lac Little Green** - canton de Clarendon  
**Lac Long Mallory** - canton d'Abinger  
**Lac Long Schooner** (45° 01' N, 76° 97' O.) - canton de Barrie

**Lac Loughborough** (44° 27' N. et 76° 25' O.) - canton de Storrington  
**Lac Mackie** - canton de Miller  
**Lac Potspoon** (44° 36' N, 76° 35' O.) - canton de Bedford  
**Lac Redhorse** (44° 32' N. et 76° 05' O.) - cantons de leeds et landsdowne  
**Lac Reid** - cantons de Miller et Canonto Sud  
**Lac Round Schooner** - canton de Miller

**Lac Shabomoka** (44° 89' N, 77° 13' O.) - canton de Barrie  
**Lac Silver** (44° 51' N. et 76° 36' O.) - cantons de Sherbrooke Sud et d'Oso  
**Lac Simpson** - canton d'Ashby  
**Lac Trout** - canton d'Ashby

## EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 18

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Lac Bennett	Le doré jaune doit dépasser 41 cm (16,1 po).	Lac Crotch	Doré jaune - aucun entre 46 et 61 cm (18,1 l'est de la centrale Robert H. Saunders, et toutes les eaux dans le canton de et 24 po)..
Lac Big Rideau (The Bog et l'île Long) - cantons de Bastard et Burgess	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac Dalhousie et rivière Mississippi, à l'intérieur d'un rayon de 300 m (984 pi) du pont du chemin de canton qui traverse la rivière Mississippi là où elle se jette dans le lac Dalhousie - canton de Dalhousie.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Lac Christie - canton de Bathurst et en aval jusqu'au pont de la rivière Tay, terrain 7, conc. II.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai. Doré jaune - aucun entre 35 et 50 cm (13,8 et 19,7 po).	Lac Fawn - canton de Clarendon	Doré jaune - aucun entre 46 et 61 cm (18,1 et 24 po).
Lac Clayton	Le doré jaune doit dépasser 41 cm (16,1 po).	Ruisseau Hoople - canton d'Osnabruck	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Lac Crotch et rivière Mississippi - canton de Palmerston - depuis les rapides Sidedam jusqu'à la rive nord de l'île Skull, incluant la baie McLean's.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au 15 juin.	Rivière Indian et lac Clayton, à l'intérieur d'un rayon de 300 m (984 pi) du pont Command qui traverse la rivière Indian là où elle se jette dans le lac Clayton, canton de Lanark.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.

## EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 18

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Cantons de Lancaster et Charlottenburgh (canton de Gleggarry Sud) et la ville de Cornwall (toutes les eaux).	Perchaude - pêche ouverte du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 mars et du 2 <sup>e</sup> samedi de mai au 31 déc.	Rivière Rideau	Le maskinongé doit dépasser 112 cm (44 po).
Lac Lingham - canton de Grimsthorpe	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> janv. au vendredi avant le 4 <sup>e</sup> samedi de juin, ni du 1 <sup>er</sup> au 31 déc.	Lac Sand - canton de Crosby Nord, la partie se trouvant sur les terrains 15 et 16 de la conc. IX, et le terrain 15 dans la conc. VIII, et les eaux de la rivière qui coulent entre les lacs Wolfe et Sand.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Rivière Mississippi - canton de Drummond, depuis 79,2 m (260 pi) à l'est de la rue Main jusqu'au lac Mississippi.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.	Lac Sand (baie Freeman's) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
Rivière Mississippi - canton de Drummond, depuis 79,2 m (260 pi) à l'est jusqu'à 240,8 m (790 pi) à l'ouest de la rue Main.	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Rivière South Nation - canton de Cambridge, le barrage de Coupal à Casselman, en aval jusqu'à la limite ouest du terrain 11, conc. V.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Rivière Mississippi - canton de Pakenham, entre les chutes de la ville d'Almonte et le côté en amont du pont de la route 20 du comté de Lanark.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.	Rivière South Nation - canton de Finch, hameau de Chrysler.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Lac Moira	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).	Rivière South Nation - canton de Plantagenet Nord, entre le côté nord de la conc. IV et un point à 30,5 m (100 pi) en amont de l'emprise du CFCP.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Rivière Moira - depuis le premier barrage avant le lac Ontario (dans la ville de Belleville) en amont jusqu'à la route 7.	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).	Rivière South Nation - canton de Winchester, village de Chesterville.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Lac Newboro (baie Old Iron Mine) - cantons de Crosby Nord et Crosby Sud.	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac Stoco (44° 28' N. et 77° 17' O.)	Le maskinongé doit dépasser 102 cm (40 po).
Lac Newboro (The Bog) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Rivière Tay - canton de Bathurst, terrains 3 à 6, dans les conc. II et III.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.
Lac Opinicon (baie Darling's) - canton de Storrington	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac Taylor - canton de Ramsay	Le doré jaune doit dépasser 41 cm (16,1 po).
Lac Opinicon (baie Murphy) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.	Lac Twin Island	Doré jaune - aucun entre 46 et 61 cm (18,1 et 24 po).
Lac Pike	Doré jaune - aucun entre 35 et 50 cm (13,8 et 19,7 po).	Lac Upper Rideau (44° 41' N. et 76° 20' O.) - canton de Crosby Nord	Doré jaune S - 2 et C - 1, doit dépasser 50 cm (19,7 po).
Rivière Raisin - les parties de la rivière qui se trouvent dans le village de Martintown et sur le terrain 43, conc. 1, du côté nord de la rivière Raisin, dans le canton de Charlottenburgh.	Réserve de poissons - aucune pêche du 1 <sup>er</sup> mars au vendredi avant le 2 <sup>e</sup> samedi de mai.	Étang Westport - canton de Crosby Nord	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
		Lac White - cantons de Bagot, Darling et McNabb	Doré jaune - aucun entre 35 et 50 cm (13,8 et 19,7 po).
		Lac White - canton d'Olden	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.
		Lac Whitefish (baie Jones Falls) - canton de Crosby Sud	Réserve de poissons - pêche fermée toute l'année.

POUR ANNONCER DANS LES PROCHAINES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES DE L'ONTARIO

# Résumé des règlements de la chasse

ET

# Résumé des règlements de la pêche sportive

CONTACTEZ TIM McEACHERN  
tim.meachern@transcontinental.ca  
(416) 218-3679